

Les agences de bien-être de l'enfance ont recours aux petites institutions réservées pour placer les enfants qui sont forcés de quitter leur propre famille pour une courte période de temps ou qui ont besoin de préparation pour être placés dans des foyers nourriciers, et on souligne de plus en plus l'importance des foyers de vie en groupes. Le développement de petites institutions hautement spécialisées qui agissent comme centres de traitement pour les enfants souffrant de troubles émotifs a pris une signification particulière. Les institutions d'enfants sont régies par des lois provinciales sur le bien-être de l'enfance ou par des décrets spéciaux traitant des institutions de bien-être et par des règlements provinciaux ou municipaux sur la santé publique. Les institutions sont généralement assujetties à l'inspection et, dans certaines provinces, à l'obtention d'un permis, et il leur faut habituellement présenter des rapports à la province sur les déplacements des enfants sous leurs soins. Les sources de revenus peuvent comprendre des souscriptions particulières, des subventions provinciales et des versements d'entretien en faveur des enfants sous leurs soins, payables par les parents, l'agence de placement ou le service municipal ou provincial responsable de l'enfant.

Les services aux parents non mariés comprennent le travail social individualisé auprès de la mère, et peut-être du père, l'assistance légale dans l'obtention du support pour l'enfant auprès du père, et les soins d'un foyer nourricier ou de services d'adoption pour l'enfant. L'appui aux mères non mariées peut être obtenu en vertu des programmes généraux d'assistance. Dans de nombreux centres, des maisons pour les mères non mariées sont dirigées par des organismes privés ou religieux.

Il n'existe de garderies d'enfants au bénéfice des mères qui travaillent que dans les grands centres et elles sont dirigées pour la plupart par un organisme bénévole. Il leur faut un permis dans cinq provinces, mais l'Ontario est la seule province où il existe une loi sur les garderies de jour.

#### Section 4.—Bien-être international

Le Canada joue un rôle actif dans un bon nombre d'organismes internationaux qui s'occupent d'accroître le bien-être social. Parmi les plus importants, il convient de signaler la Commission des questions sociales des Nations Unies, qui étudie les conditions sociales dans le monde et présente des rapports sur le sujet, y compris certains aspects particuliers comme les niveaux de vie, l'aménagement des collectivités, les services sociaux et la défense sociale. Le Canada fait aussi partie du Conseil exécutif du Fonds de l'enfance des Nations Unies (UNICEF) qui vient en aide aux mères et aux enfants dans les pays moins développés. Les autres organismes internationaux qui s'intéressent au bien-être et aux travaux desquels le Canada participe, comprennent l'Organisation internationale du Travail (voir l'Index) et l'Association internationale de la sécurité sociale. Grâce au Plan de Colombo et à d'autres programmes d'aide bilatérale, le Canada accorde de l'aide sous forme d'assistance sociale ainsi que de l'aide d'autres genres aux pays moins développés. (Voir pp. 185-188.)

Outre ces activités et ces contributions du gouvernement canadien, divers organismes bénévoles du Canada procurent de l'aide aux pays en voie d'expansion et participent à des rencontres internationales portant sur des questions relatives au bien-être.

Cette tâche, que ce soit au palier gouvernemental ou bénévole, a pris une importance nouvelle durant la dernière décennie d'expansion des Nations Unies car, dans le monde entier, on s'aperçoit de plus en plus que le progrès dépend autant des hommes que des machines. Grâce à son expérience de pionnier dans nombre d'aspects du progrès social, le Canada est en mesure de jouer un rôle spécial dans l'essor du bien-être humain à l'étranger.